

Si vous ne voyez pas ce message correctement ou si vous souhaitez sauvegarder le PDF, [consultez-le en ligne.](#)



**FLASH N°14 - 08/02/2019**

**SFTRF : Tunnels du Fréjus et du Mont-Blanc**  
**Utilisation correcte des cartes de paiement**  
**et bons de passage**  
***Contrôles !***

La SFTRF (Société française du tunnel routier du Fréjus) nous informe qu'une opération de contrôle quant à la bonne utilisation des cartes de paiement et bons de passage aura prochainement lieu.

Pour rappel :

- ✓ L'immatriculation de la carte de paiement doit impérativement **correspondre à l'immatriculation du camion** qui se présente au péage
- ✓ L'immatriculation portée sur le bon de passage doit impérativement **correspondre à l'immatriculation du tracteur** qui se présente au péage (et pas celui de la remorque)

L'utilisation correcte des titres permet de répondre à une entière visibilité des passages facturés. Par conséquent, **des contrôles seront effectués aux péages (France & Italie). En cas de non concordance, le transit sera refusé.**

Notre service « Cartes et Badges » reste bien entendu à votre disposition pour toute question.

Michaël Reul  
Secrétaire général

---

L'UPTR respecte le [Règlement Général sur la Protection des Données](#) (RGPD) imposé par l'UE et vous envoie ce mail dans le cadre strict de ses activités d'Union professionnelle, reconnue sous le N°5451.

Notre charte Protection Vie Privée est consultable [ici](#).

Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en envoyant un mail à l'adresse : [dpo@uptr.be](mailto:dpo@uptr.be)